

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2009

Réf. SP.IG - 329.09

L'An Deux Mille Neuf, le mercredi trois juin à 18 H 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) - M. VIEIRA, M. BEITIA, M. BERRA, Mme LAXAGUE, M. CHENUT, Melle ESTOMBA, Mme DUHART (Adjoints) - Mme UGARTEMENDIA, Mme BERNARD CUISINIER, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M. ARAMBURU, M. LOPEZ-DARRIBAT, Mme BERAZALABATTUT, M. NARVARTE, M. CAZALIS, Mme SEGADE M. LARRARTE-ITURRIZA, Mme BRIAIS, M. CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, M. BURGUET, M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE

ÉTAIENT EXCUSES : Mme ZUBIETA qui donne procuration à M. BERRA, Mme ARRIZABALAGALABROUSSE qui donne procuration à M. le Maire, M. ETCHEVERRY qui donne procuration à M. ECENARRO, M. SUERTEGARAY qui donne procuration à Mme KEHRIG

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ARAMBURU

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2009 par M. ARAMBURU, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité -

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 15 mutations foncières pour un montant global de 4 386 097,00 Euros.

- Décisions :

051.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Lot 1 : démolition, maçonnerie, travaux divers - Marché PICABEA (7 300.49 € HT)

052.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Lot 2 : plâtrerie, faux plafond - Marché DE CAMPOS (4 825.60 € HT)

053.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Lot 3 : électricité - Marché HIRABOURE (5 863.46 € HT)

054.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Lot 4 : menuiserie extérieure aluminium - Marché DUBOSCOA (10 617.20 € HT)

055.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Lot 5 : serrurerie - Marché HIRIART (1 816.80 € HT)

056.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Lot 6 : peinture (Marché BISCAY (2 600.00 € HT)

057.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Lot 7 : revêtement de sol souple - Marché LE CORVEC (1 946.00 € HT)

058.09 Programme de voirie 2009 - 1° phase - Marché SOGEBE (530 648.01 € HT)

059.09 Autoport - Centre d'accueil - Convention d'occupation de bureau - Association ELGAR BIZI

- 060.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Chauffage - Marché FORCLIM SUD OUEST BARON (38 383.29 € HT)
- 061.09 Fourniture de végétaux - Lot 1 : arbres d'ornement et arbustes - Marché PEPINIERES LAFITTE
- 062.09 Fourniture de végétaux - Lot 2 : vivaces - Marché PEPINIERES DE L'ERMITAGE
- 063.09 Fourniture de végétaux - Lot 3 : palmiers et végétaux méditerranéens - Marché JARDINERIE GUICHARD
- 064.09 Fourniture de végétaux - Lot 4 : plantes de terre de bruyère - Marché PEPINIERES LAFITTE
- 065.09 Fourniture de végétaux - Lot 5 : plantes de haies - Marché PEPINIERES DE L'ERMITAGE
- 066.09 Ecole primaire de la Gare - Projet d'extension Nord-Est - Marché de maîtrise d'œuvre (procédure adaptée) passé avec le cabinet Droit de Cité (43 680.00 € HT)
- 067.09 Ecole maternelle Ville - Projet d'extension Est - Marché de maîtrise d'œuvre (procédure adaptée) passé avec le cabinet Bertrand MASSIE et Mathias GULACSY (41 360.00 € HT)
- 068.09 Ecole primaire de la Plage - Projet d'extension Sud-Ouest - Marché de maîtrise d'œuvre (procédure adaptée) passé avec le cabinet ARCHIBAT (25 200.00 € HT)
- 069.09 Locaux communaux Est - Projet d'aménagement d'une salle de spectacles et d'une salle d'expositions - Marché de maîtrise d'œuvre (procédure adaptée) passé avec le cabinet BI AR ARCHITECTURE (36 120 € HT)
- 070.09 Ecole primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Chauffage - Maîtrise d'œuvre - Marché passé avec la société CETAB INGÉNIERIE (2 600 € HT)
- 071.09 Aménagement d'une salle de spectacles et d'une salle d'expositions dans les locaux communaux Est - Contrôle technique - Convention avec Société CETE APAVE SUDEUROPE (3 600 € HT)
- 072.09 Aménagement d'une salle de spectacles et d'une salle d'expositions dans les locaux communaux Est - Mission de coordination SPS - Contrat de mission passé avec la Société AQUITAINE INGÉNIERIE (1 280 € HT)
- 073.09 Port d'Hendaye - Réalisation d'un garde-corps (2^e phase) - Marché (procédure adaptée) passé avec la EURL HOUSSET GUY (51 030 € HT)

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY

046.2009 - SAISON TOURISTIQUE 2009 - CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Comme chaque année, il convient de créer des emplois saisonniers :

- 18 pour le nettoyage des plages, voirie, espaces verts...
- 5 pour Handi-Plage
- 3 pour le domaine d'Abbadia
- 1 pour la taxe de séjour
- 2 pour la médiathèque
- 2 pour la surveillance et la police de la plage

M. ECENARRO indique : *"sans remettre en cause le bien fondé de cette délibération que nous adopterons, je voudrais vous faire une remarque sur les effectifs et une remarque sur les compétences du personnel que nous allons recruter.*

Sur les effectifs :

Vous nous proposez le recrutement de 18 saisonniers affectés aux services techniques (pour l'entretien de la plage, de la voirie, des espaces verts et de la déchetterie) : vous en aviez recruté 26 l'an dernier.

Vous nous proposez par contre 2 nouveaux emplois affectés à la surveillance et la police de la plage.

Au total vous supprimez donc 6 emplois saisonniers de 2 mois. Cela signifie en réalité que 12 jeunes de moins que les années passées, seront recrutés pendant 1 mois au sein de nos services.

Nous comprenons les nécessités budgétaires et les recherches d'économies, mais nous comprenons moins bien la politique qui consiste par exemple à cofinancer d'une main le «permis de conduire social» (sur la base de 500 € pour 6 jeunes), et à supprimer de l'autre ces 12 emplois, emplois grâce auxquels les mêmes jeunes pourraient se financer non seulement le permis de conduire, mais également une partie de leurs études.

Sur les compétences :

Concernant les 2 personnes chargées de la surveillance et de la police de la plage, quelles seront leurs attributions ? S'agissant d'une compétence «police», sont-elles ou seront-elles assermentées auprès du tribunal ?"

M. le Maire précise qu'en ce qui concerne le nombre d'emplois, il y aura exactement 3,5 emplois de moins que l'année dernière. Il y aura moins d'agents sur la plage, mais davantage sur d'autres postes et entre autres, pour le stationnement qui sera doté de 6 postes. Il faut savoir ce que l'on veut, savoir si l'on veut veiller à ce que nos deniers soient bien employés ou si on veut faire du social sans que le besoin n'existe. Je crois que c'est clair.

M. ECENARRO en reprenant la délibération de l'année passée, rappelle que pour ce qui concerne la voirie, on dénombrait le recrutement de 26 emplois d'agents saisonniers, pour juillet et autant pour août. Aujourd'hui, on nous en propose 18. Malgré les deux emplois destinés à renforcer la surveillance des plages, on a donc un différentiel de 6 postes par mois, donc 12 emplois de jeunes.

M. le Maire indique ne pas avoir les mêmes chiffres et pense qu'il dispose des bons, et qu'il y a bien 3,5 emplois de différence.

Par ailleurs, en ce qui concerne les agents de la police de la plage, la demande d'assermentation a été adressé au tribunal.

M. ECENARRO demande si ces agents sont assermentés ou s'ils vont l'être.

M. BEITIA indique que c'est en cours. Il indique qu'il s'agit essentiellement de personnes qui seront chargés de faire une politique de communication, surtout pour le problème des chiens pendant la période estivale, la réglementation au niveau des baignades, c'est-à-dire ce que ne font plus les secouristes, notamment surveiller les clubs de surf qui viennent de manière illicite sur la plage d'Hendaye, ainsi qu'un conseil à la personne sur tous les problèmes de "bon voisinage et d'usages" au niveau de la plage. Même si elles seront assermentés, le choix des deux personnes recrutées a porté davantage sur l'aspect "communication et information" que sur l'aspect répressif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

047.2009 - SAISON TOURISTIQUE 2009 - SURVEILLANCE DES PLAGES

Pour assurer la surveillance de la plage pendant la saison touristique, il convient de recruter 20 sauveteurs nautiques recrutés en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique, rémunérés en fonction de leur ancienneté.

M. le Maire précise que par rapport aux années passées, on voit cette année l'introduction de sapeurs pompiers professionnels, compte tenu du fait que le Ministère de l'Intérieur avait mis à disposition l'an dernier 6 MNS/CRS, que cette année il y en a 3 et que l'année prochaine normalement il n'y en aura aucun. Nous avons donc opté pour des sapeurs pompiers professionnels expérimentés qui encadreront les jeunes que nous recrutons chaque année, affectés au poste des Deux Jumeaux.

M. ELIZALDE demande si ces sapeurs pompiers sont hendayais ou viennent d'ailleurs.

M. le Maire répond qu'il a fait appel aux spécialistes de la formation des pompiers basés à St Jean de Luz et s'il y a des hendayais qui remplissent les conditions pour assurer cette fonction, ils seront bien sûr recrutés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

048.2009 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION

Il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un agent actuellement au CCAS et qui va intégrer les services de la mairie. Par la suite, une personne de la mairie va passer au CCAS. Nous avons une personne qui s'occupait du service "Communication et Vie scolaire" qui avait une charge de travail beaucoup trop importante. Nous avons préféré scinder ces deux tâches avec 2 personnes. Un cadre B gérait la communication et la vie scolaire jusqu'à présent, et l'agent qui sera recruté a passé le concours de catégorie B, sera nommé animateur et aura en charge la vie scolaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

049.2009 - EXERCICE 2008 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SALLES DE CONGRÈS DE SOKOBURU

M. le Maire présente aux élus le rapport d'activité des salles de congrès de Sokoburu.

Les élus prennent acte de la situation.

050.2009 - EXERCICE 2008 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EPIC HENDAYE TOURISME

M. le Maire présente aux élus le rapport d'activité de l'EPIC HENDAYE TOURISME.

Les élus prennent acte de la situation.

051.2009 - NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Il est proposé de désigner M. Jean-Pierre CASTANIER en qualité de conseiller municipal chargé des questions de défense.

M. le Maire rappelle que lors du dernier mandat c'était M. Jean DIAS qui occupait cette fonction.

M. ELIZALDE indique que BIHARKO HENDAIA ne voit pas la nécessité de cette nomination et considère que le gouvernement français devrait avoir d'autres priorités. Son groupe est contre la militarisation de la société. Il demande quel sera le rôle de cette personne, qui seront ses interlocuteurs et quelles répercussions pour les hendayais.

M. le Maire répond que c'est une personne chargée notamment des cérémonies de commémorations militaires, et qui est l'interlocuteur des institutions militaires en matière de défense.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS -

1 vote CONTRE : M. ELIZALDE

1 ABSTENTION : Melle CAZALIS

052.2009 - ZONE DES JONCAUX - VENTE ENSEMBLE IMMOBILIER A SCI ESNAOLA

Il est proposé de vendre à la SCI ESNAOLA un ensemble immobilier d'une surface totale de 1 865 m² sur la zone des Joncaux, au prix de 68 000 €.

M. le Maire précise qu'effectivement l'évaluation du service des Domaines était de 119 000 € pour 1 865 m². Or, après discussions avec M. ESNAOLA, le lot a été scindé en deux, et celui revenant à M. ESNAOLA a été diminué de 750 m², ce qui explique ces différences de prix.

Le lot a été scindé car une entreprise hendayaise, actuellement locataire de bureaux à l'autoport, souhaite construire son siège social sur la zone des Joncaux. Cette entreprise emploie une douzaine de personnes et envisage le recrutement de quelques personnes supplémentaires, et M. ESNAOLA a 2 employés. Pour une question de fixation d'entreprise hendayaise sur Hendaye, des négociations ont donc eu lieu avec M. ESNAOLA.

M. ELIZALDE demande pourquoi cette vente intervient aujourd'hui puisque M. ESNAOLA était locataire.

M. le Maire rappelle qu'il s'agissait d'un bail à construction de 30 ans, au terme duquel M. ESNAOLA souhaitait racheter les locaux et cela lui avait été promis par nos prédécesseurs. Des négociations ont été nécessaires pour scinder le terrain afin de satisfaire deux entreprises.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

061.2009 - RÉTROCESSION AU VIEUX CIMETIÈRE DE LA CONCESSION DE Mme SAUVAGE JEANNE

Il est proposé d'accepter la rétrocession de la concession de Mme Jeanne SAUVAGE, située au vieux cimetière, aux conditions habituelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. BERRA

053.2009 - RÉGLEMENTATION DES ABORDS DU CENTRE NAUTIQUE

Il est décidé de réglementer les abords du centre nautique et d'instaurer un droit d'occupation fixé annuellement à 120 € pour un monocoque et 180 € pour un multicoque.

Au nom d'HENDAYE PLURIELLE, M. ECENARRO indique : *"Nous n'avons pas eu connaissance du règlement d'utilisation élaboré par l'association de gestion du centre nautique et dans ces conditions nous nous posons au moins deux questions :*

- la fixation d'un tarif de stationnement sur les abords du Centre Nautique (120 €/an), nettement inférieur à celui pratiqué sur le port à sec par la SEM SLIH (environ 430 €/an pour un bateau de moins de 6 m), n'est-elle pas de nature à « détourner » certains de nos clients du Port vers cette zone dont on officialise aujourd'hui l'existence ?

- la procédure d'enlèvement des bateaux (y compris des épaves) étant un domaine très réglementé, qu'est-il prévu en cas de stationnement sauvage ou stationnement non payé ?

M. BERRA ne pense pas qu'on va avoir un "détournement" de bateaux car, d'une part, l'espace est pleinement occupé, justement par des épaves, et c'est pour permettre aux gens qui sont là et qui utilisent cet endroit de ne pas être "virés" du centre nautique. Il s'agit un peu d'officialiser quelque chose qui est aujourd'hui de fait. D'autre part, compte tenu du fait qu'on y trouve un peu de tout et que l'endroit n'est pas en état de propreté correcte, il convient d'assainir la zone, ne serait-ce que par respect pour nos jardiniers.

Concernant le deuxième point, M. BERRA indique qu'il a été fait appel aux services techniques de la mairie. S'agissant d'un domaine très réglementé, M. le Maire a pris un arrêté municipal demandant à toutes les personnes qui avaient un bateau à cet endroit de se faire connaître et elles avaient jusqu'à fin avril pour le faire. On connaît donc une partie des propriétaires. Pour les autres bateaux à l'état d'épave, il sera fait appel aux services techniques.

M. BEITIA précise qu'effectivement, on trouvait différents bateaux ventouses/épaves sur ce secteur. Une publicité a été faite pour la recherche de propriétaires, par affichage et accolage de petites affiches, et un délai supplémentaire a été laissé. Tous ces bateaux qui n'ont pas été enlevés vont être stockés à l'entrée de la déchetterie pendant un certain temps, et si personne ne se signale, ils partiront à la destruction.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS -

8 ABSTENTIONS : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

SUR RAPPORT DE M. CHENUT

054.2009 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET GENERAL

Un certain nombre de titres de recettes irrécouvrables sont admis en non valeur pour un total de 13 231,58 € sur le budget général.

M. ECENARRO indique que : *"Sur le fond, il convient bien entendu d'admettre en non valeur les créances qui nous sont proposées.*

J'attire par contre votre attention sur la forme de la délibération. En effet, d'une manière générale, nous trouvons sur les états détaillés des créances, non seulement des sommes réellement dues à la Commune, mais également, des créances que la Commune doit annuler, parce qu'elle a émis par erreur des titres de recette en double, ou à tort.

Je propose que l'on tienne compte de cette remarque pour la rédaction des prochaines délibérations parce qu'il n'y a pas que des impayés".

M. CHENUT répond qu'effectivement il y a 526 € à admettre en non valeur suite à une erreur de facturation, mais pense que c'est le seul titre à annuler.

M. ECENARRO précise que quand M. le Percepteur a tout fait pour recouvrer les créances et qu'il n'arrive pas à les recouvrer, il voit dans ce tableau des noms d'hendayais qui ont pignon sur rue, des commerces, et il pense qu'ils ne sont pas débiteurs mais qu'il y a du avoir une erreur dans nos services. On pourrait donc préciser dans la délibération qu'il s'agit soit d'impayés, soit de titres émis à tort.

M. CHENUT répond que c'est noté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme LAXAGUE

055.2009 - ATELIERS-DECOUVERTE CULTURELS

L'initiation à 6 activités culturelles (chants basques, théâtre de rue, Joaldunak, txalaparta, danse basque et arts plastiques) sera proposée les mercredis et jeudis, de 10 h à midi, à partir du 15 juillet pour les enfants de 8 à 15 ans, au tarif de 10 € par atelier pour les enfants de 8 à 12 ans et 5 € pour les enfants à partir de 8 ans.

M. ELIZALDE demande quelles associations structureront ces ateliers découverte.

Mme LAXAGUE précise que c'est le service culturel et elle peut communiquer le nom des personnes qui s'en occuperont, mais c'est bien le service culturel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS -
1 ABSTENTION : M. ELIZALDE

SUR RAPPORTS DE M. BEITIA

056.2009 - STATIONNEMENT PAYANT - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE STATIONNEMENT PAYANT ET NOUVELLES TARIFICATIONS

Il est proposé de créer 4 zones de stationnement payant et de fixer la tarification correspondant à chaque zone, ainsi que les modalités de paiement.

M. BEITIA précise qu'au niveau de chaque horodateur, figurera un plan de ville avec les différentes couleurs, et une flèche de localisation. Les durées et les coûts de stationnement sont différents suivant que l'on se trouve en zone commerciale ou en zone estivale sur le secteur de la plage. L'engagement que nous avons tenu, n'est pas une volonté de surtaxer les hendayais, comme on a pu le dire à certains endroits, puisque nous confirmons la ½ h gratuite mise en place l'an dernier. De surcroît, sur le secteur plage, ce qui n'existait pas auparavant, l'été, les hendayais auront droit à 2 h gratuites, et durant l'hiver 2 fois 4 h, c'est-à-dire que les personnes pourront rester 8 h de rang sur le boulevard de la Mer sans rien payer. Il est vrai qu'il faudra un minimum de discipline pour que les hendayais aillent chercher les tickets au niveau des horodateurs ; 6 personnes chargées du stationnement seront présentes pour faire appliquer cela.

Cette politique du stationnement est bien évidemment liée à la politique de navettes, qui a un coût, et dont nous avons pu débattre précédemment. Cette navette sera revue dans le détail puisque nous avons maintenant un mois de fonctionnement et certaines choses sont à modifier. Bien évidemment, ce stationnement sera présenté dans le cadre de réunions de quartiers afin que pour les hendayais, les choses soient particulièrement compréhensibles.

Mme KEHRIG souhaite revenir sur les propos qu'elle a tenus en réunion de la commission des travaux et répète qu'elle est contre le stationnement payant à l'année sur le boulevard de la Mer. Effectivement, elle pense que le bonheur des hendayais est de retrouver leur plage à l'automne, après la foule de l'été, et de pouvoir y accéder gratuitement sans avoir à aller retirer leur ticket à l'horodateur. De plus, au cours de l'été, en appliquant la réglementation, une famille pourra par exemple arriver à la plage à 10 h et devra quoi qu'il arrive quitter la plage à 15 h ou alors sortir son véhicule de la zone rouge. Ainsi, nous retrouverons les mêmes véhicules ventouses qu'avant. Ce problème n'est pas résolu.

Elle revient ensuite sur cette commission des travaux au cours de laquelle avait été évoqué un tarif préférentiel pour les résidents qui ont besoin de stationner devant chez eux, alors qu'ils sont en zone payante. Je ne retrouve pas ceci à la lecture de la délibération, en dehors de la gratuité pour tous les acquéreurs de la carte.

Cette carte revient dans le cadre du marché à 2,50 € et vous la facturez à 5 €. Elle pense que la facturer à 3 € aurait été raisonnable, et que la facturer 5 € paraît quelque peu exagéré.

Cette même carte destinée aux hendayais sur présentation de la carte grise et de la taxe d'habitation. Nous avons également évoqué une carte "visiteur" et on n'en parle pas dans cette délibération. Est-ce que c'est un projet définitivement abandonné ou simplement reporté ?

Nous approchons du 15 juin, date à laquelle le boulevard de la Mer était jusqu'à présent payant ; avez-vous aujourd'hui une date à nous communiquer pour la mise en place de ces horodateurs ?

Nous avons tous compris votre démarche de rendre payant le stationnement dans les rues fortement fréquentées pour pousser les hendayais à prendre les navettes gratuites. Aujourd'hui, nous voyons fleurir sur le chemin des navettes des abribus. Ces derniers sont installés par une société qui couvre chaque abribus de publicité d'assez grand format. Elle trouve personnellement que cela engendre une pollution visuelle importante, et qui ne semble pas aller de pair avec les engagements de qualité de vie et de développement durable pour lesquels vous vous étiez engagés.

M. BEITIA répond qu'au niveau des abribus, c'est ce que faisait l'équipe précédente. C'est vrai qu'en mettant de la publicité dessus, les abribus ne coûtent rien aux hendayais.

Mme KEHRIG répond qu'il y en a beaucoup plus.

M. BEITIA rappelle que son équipe n'a pas inventé le stationnement payant sur Hendaye. Il existait depuis une quinzaine d'années. Il s'agissait de le rationaliser. Il communique le montant des recettes générées :

- 2005 : 187 000 €
- 2006 : 202 000 €
- 2007 : 206 000 €
- 2008 : 238 000 €

sans compter le parking du port de plaisance.

En ce qui concerne un tarif préférentiel pour les riverains, il indique que cela n'a pas été mis en place pour la simple et bonne raison que toutes les rues ne sont pas payantes. Ayant personnellement habité le quartier de la plage, il indique qu'étant riverain ou pas, de toute façon l'été, on ne peut pas se garer.

Pour répondre à l'inquiétude de Mme KEHRIG concernant le fait qu'au bout de 2 h ou 4 h, les gens seront obligés de repartir à la voiture payer leur stationnement, M. BEITIA rappelle qu'en l'état actuel des choses, le stationnement boulevard de la Mer est payant, et il n'a rien inventé de plus, sinon rajouter uniquement une partie des rues perpendiculaires, jusqu'à la rue des Mimosas. Libre aux hendayais qui veulent rester la journée de se garer dans les autres secteurs de la plage où c'est entièrement gratuit.

M. BEITIA précise que le but, dans le cadre du développement durable, est d'essayer de mettre en place une politique qui permette, d'un côté, de rendre payant les abords directs du boulevard de Mer, et deuxièmement, de pousser les gens à utiliser la navette qui a un coût qui est loin d'être négligeable.

Quant au prix du stationnement payant toute de l'année, il rappelle qu'au niveau du boulevard de la Mer, les hendayais ont droit à 2 fois 4 h, ce qui leur permet de stationner toute la journée. Par contre, il indique à Mme KEHRIG qu'il trouve un peu surprenante l'attitude de son groupe qui se dispense des différentes recettes qui peuvent être générées par la plage, qui attire énormément de monde l'hiver (surfeurs, promeneurs, gens de l'autre côté).

Nous-mêmes en tant qu'hendayais, quand nous allons dans les villes d'Irun ou de Fontarrabie, on paye le stationnement et on ne retrouve rien à redire. Justement, au niveau des tarifs, il tient à rappeler que le tarif horaire en centre ville d'Irun, à la gare, est de 1,20 € la demi-heure. On est donc bien en dessous de ces tarifs.

Par rapport à cela, c'est sur qu'il y a un peu de "discipline" à mettre en place au niveau des hendayais et rappelle que la volonté municipale est également de mettre en place une limitation du stationnement vis-à-vis des commerces. On remarque qu'en centre ville, en mettant un peu plus de police que ce qui existait jusqu'à présent, les gens peuvent s'arrêter dans les commerces, et ayant fait le tour des commerces de la rue du Port, il fait remarquer que les commerçants sont unanimes car une clientèle réapparaît, tout simplement parce qu'on peut se garer, et qu'il y a la demi-heure gratuite. Il rappelle que le changement de matériel a été nécessaire compte tenu du matériel particulièrement vétuste, et que l'année dernière nous avons eu 3 cambriolages au niveau des horodateurs pour un coût estimé à plus de 11 000 €.

Il indique que le stationnement sera performant au 1^{er} juillet 2009.

Mme KEHRIG réitère sa question sur le prix de la carte, en précisant qu'elle a assisté à la commission d'appel d'offres : le coût était de 7 000 € pour 3 500 cartes.

M. BEITIA précise qu'il s'agit du montant hors taxes, et que cette carte a une valeur. On a suffisamment débattu et chaque hendayais pourra en avoir une par véhicule. On la paye une fois, et par la suite elle sera rechargeable, soit à l'accueil de la mairie, soit directement sur les horodateurs.

M. ECENARRO Intervient en ces termes :

"- Vous étendez le périmètre du stationnement payant sur la Ville en créant 4 zones en théorie bien distinctes, mais qui manquent de lisibilité pour le commun des administrés (vous auriez peut-être pu prévoir dans le «package» du stationnement, la mise à disposition d'un décodeur et d'un GPS).

- vous généralisez notamment le stationnement payant à l'année, jours fériés inclus dans le quartier de la Plage y compris le Bd de la Mer et le parking de Sokoburu, un secteur que tous les Hendayais, les surfeurs et les clients du marché de Sokoburu aiment se réapproprier après l'été. Alors, Hendaye « plage familiale » à 1 € 20 de l'heure toute l'année, mythe ou réalité ?

- vous généralisez également à l'année (sauf dimanches et jours fériés) le stationnement payant dans les vieux quartiers de la Ville et de la Gare, quartiers où, contrairement aux constructions récentes, les résidences anciennes possèdent peu ou pas de parking.

- lorsque notre Groupe s'est déjà manifesté contre la hausse du tarif porté de 0,60 €/heure à 1 €/heure, vous nous avez répondu que l'application de la ½ heure gratuite, pour reprendre l'expression de monsieur le maire « permettait d'amortir l'augmentation de ce tarif ».

La réalité est toute autre : nous constatons aujourd'hui que non seulement vous augmentez ce tarif en «Zone rouge» (ce n'est plus 1 €/heure, mais 1,20 €/heure), mais que en sus, la ½ heure gratuite qui aurait permis à tous les clients de nos commerces hendayais de réaliser leurs achats sans être pénalisés, ne serait accordée qu'aux seuls détenteurs de la «carte ville».

Pour nous, le compte n'y est pas !

Nous voterons contre cette délibération".

M. BEITIA précise que le périmètre des 4 zones est facile à expliquer : pour aller à la plage, il y a le boulevard de la Mer et les rues perpendiculaires ; la seconde zone est la zone commerciale autour du Palmier, et les deux autres zones sont les zones commerciales, l'une du boulevard de Gaulle, de la rue du Port, et de la Place de la République, et la zone verte un peu plus éloignée.

Pourquoi avoir délimité 2 zones ? Ce sont 2 zones intermédiaires parce que si on maintenait le stationnement payant tel que là, les gens se seraient garés un peu plus loin, et on repoussait donc le problème dans les rues plus éloignées. Sur le paiement les jours fériés, que ce soit un 14 juillet ou un 15 août, que ce soit sur les autres jours, c'est une station balnéaire et une source de revenus pour la ville ; les hendayais paient suffisamment d'impôts alors autant que les personnes qui viennent à Hendaye paient un minimum de rétribution et cela permettra quand même d'embellir notre ville.

En ce qui concerne les vieux quartiers, il est certain qu'il y a peu ou pas de parkings vue l'urbanisation sur le quartier de la gare durant les 5 dernières années. C'est un quartier qui, sur le plan commercial, est en train de "crever". Des réunions sont faites au quotidien au niveau des commerçants pour essayer de trouver une fluidité. Il met quiconque au défi de s'arrêter acheter une baguette dans la seule boulangerie qui reste, c'est un sacré combat.

Par rapport à cela, et cela fait partie de la politique de stationnement que nous mettons en place, une réflexion est menée, notamment au quartier de la gare où nos amis espagnols se garent pour ensuite aller prendre le topo et aller travailler de l'autre côté, de trouver des places supplémentaires et c'est le réaménagement de la route de Béhobie, aux approches du pont international. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Il demande à M. ECENARRO de soutenir ce dossier au niveau du Conseil Général qui permettra la création d'une centaine de places. Pour terminer, il indique que quand il part en vacances, il paie aussi le tarif plein.

M. ELIZALDE rappelle que, par principe, BIHARKO HENDAIA est contre le stationnement payant sur l'ensemble de la ville et il a déjà donné les raisons pour lesquelles ils sont contre. Ensuite, sur la proposition d'une carte ville, il aurait pu accepter le fait de la payer 5 € pour les frais administratifs qu'elle engendre ou pour les coûts de fabrication de la carte elle-même, mais est contre le fait de devoir la payer 20 € de plus au moment de l'achat et 20 € par rechargement. Enfin, par rapport à ces 20 €, il considère que c'est un impôt supplémentaire qui va servir à financer la navette Uribil alors qu'il avait été annoncé que ce serait une navette gratuite.

M. BEITIA répond que le rechargement a été fixé à 20 € pour simplifier la gestion administrative et pour éviter de sombrer dans une épicerie fine. Quand l'hendayais va acquérir la carte, la première fois il paiera 25 €, sur lesquels il y aura effectivement 20 € de stationnement prévu ; s'il ne prend que des ½ h, ou des heures gratuites, il pourra conserver sa carte éternellement. Ce n'est donc pas un impôt supplémentaire au niveau de la navette.

M. BERRA ajoute que la navette est gratuite pour ceux qui l'utilisent et le sera toujours, mais pas pour ceux qui la mettent à disposition, c'est-à-dire la municipalité. Il faut donc la financer.

M. ELIZALDE considère qu'elle n'est pas gratuite. Même si une personne ne paie rien en montant dans le bus, indirectement il paie ce service, sur les 3 % d'augmentation des impôts locaux, sur sa carte ville, sur son stationnement.

M. BERRA indique que la personne qui prend la navette utilise moins sa voiture, c'est pour cela. On souhaite aussi qu'il y ait moins de voitures, il ne faut pas l'oublier. Si rien n'avait été mis en place dans ce domaine, on nous aurait reproché de ne rien faire et le fait qu'il y ait toujours autant de voitures en ville et qu'il est impossible de se garer.

M. le Maire ajoute que pour lui, la navette est un avantage social car souvent, les personnes qui l'utilisent n'ont souvent pas de véhicule pour se déplacer. On leur permet ainsi un déplacement dans la ville sans bourse délier. Il faut aussi voir le volet social.

Melle CAZALIS indique qu'en tant que citoyenne hendayaise, elle s'est posé la question pragmatique de travailler sur ce développement durable. En effet, comme le stationnement est payant et qu'une navette est mise à disposition, pourquoi ne pas l'utiliser et faire un acte civique en laissant sa voiture.

Elle se demande par contre comment 2 navettes d'une vingtaine de places peuvent satisfaire les besoins de plus de 10 000 personnes en été ? Elle est prête à le faire, mais s'il faut attendre plusieurs heures pour trouver une navette où elle peut monter, elle pense que son sens civique sera un peu frustré.

M. BEITIA indique que cela est évident, et informe qu'une réunion a eu lieu cet après-midi même avec le concessionnaire. C'est vrai qu'actuellement avec 2 navettes, on arrive quasiment au double du nombre d'utilisateurs par rapport à la période où il n'y en avait qu'une. Il faudra gérer un certain succès et des modifications d'itinéraires ou d'arrêts seront à effectuer. On en reparlera. Il rappelle que dans le cadre de l'appel d'offres, ce sont 2 navettes l'hiver, + la navette des plages l'été. Il est bien évident que celle-ci est totalement saturée et sur proposition et dans le cadre de l'appel d'offres, un bus d'une plus grande capacité sera mis en place. On lance un service urbain que les hendayais sont en train de s'accaparer, qui a un coût, qui est loin d'être négligeable et il faut le payer. On refera le point après l'été.

M. le Maire ajoute que cette navette fonctionnera en attendant que le tramway soit mis en place.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

8 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

057.2009 - TRAVAUX DE VOIRIE 2009 - RÉFECTION DE TROTTOIRS - MARCHÉ DE TRAVAUX

M. le Maire est autorisé à signer le marché de travaux pour la construction de trottoirs avec l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 299 000 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

058.2009 - TRAVAUX DE VOIRIE 2009 - 2^e PHASE - MARCHÉ DE TRAVAUX

M. le Maire est autorisé à signer le marché de travaux relatif à la deuxième phase du programme de voirie avec l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 212 919.99 € TTC.

M. ECENARRO indique : *"Nous voterons pour cette délibération, non sans vous dire l'étonnement suscité par la réfection de la rue des Oliviers (il s'agit de la rue qui relie le Bd de la mer à hauteur de l'hôtel Lafon, au rond-point de flore). En effet cette rue qui à présent « ondule » un peu, a de quoi nous surprendre !*

Nous espérons que cette mal façon ne se reproduira plus dans d'autres quartiers".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

060.2009 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONTONS FLOTTANTS AU PORT DE PLAISANCE - AVENANT n° 1 AU MARCHÉ METALU

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant au marché METALU relatif à des remplacements de pontons flottants supplémentaires, pour un montant de 57 714 € HT.

M. BEITIA précise que l'assurance résorbera la quasi-totalité du nouveau marché à plus ou moins 100 000 € près.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

059.2009 - TRAVAUX DE VOIRIE - MARCHÉ SOGEBE - AVENANT

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant au marché SOGEBE pour la réalisation du revêtement en enrobé de routes supplémentaires, pour un coût de 26 250 € HT, suite à l'économie réalisée sur le marché initial.

M. ECENARRO indique : "*dans l'opposition vous avez toujours manifesté une farouche opposition à toute forme d'avenant. Contrairement à vous, nous voterons celui-ci, car nous savons qu'il existe une « approche vertueuse » de l'avenant.....*".

M. ARAMBURU rappelle qu'il était un des farouches opposants aux avenants et est toujours un farouche opposant, mais fait remarquer à M. ECENARRO qu'il s'agit de travaux supplémentaires, donc il votera pour ces travaux supplémentaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme ESTOMBA

062.2009 - OUVERTURE ET TARIFICATION - "ACCUEIL ADOS PLAGE"

Il est décidé de fixer à 10 € par mois, l'adhésion à l'accueil "Ados Plage" qui proposera ses activités au 3 juillet au 29 août 2009 pour les jeunes entre 14 et 17 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 50.

HENDAYE, le 4 juin 2009

Le Maire,

Jean-Baptiste SALLABERRY

*AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 08.06.2009
Le Maire,*